



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Juriste en chef des Chambres, D-1

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	5 novembre 2015
DATE DE PUBLICATION :	6 octobre 2015
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Greffe/Chambres
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	15-LEG-ICTY-49308-R-THE HAGUE (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques :

Le poste est à pourvoir au sein de la Section d'appui juridique aux Chambres du Greffe, sous la supervision du Greffier.

Fonctions et responsabilités :

A. En qualité de conseiller juridique principal des Chambres, le titulaire du poste s'acquitte des tâches suivantes :

- à la demande du Président, principalement, il fournit des conseils et orientations sur les questions juridiques les plus complexes et les plus sensibles et se charge, le cas échéant, de superviser directement les activités y afférentes ;
- il contribue activement aux travaux du secrétariat du Comité chargé de la révision du Règlement ;
- il supervise les équipes chargées de la rédaction de certains arrêts.

B. Gestion des Chambres :

- le titulaire du poste gère efficacement l'activité des Chambres conformément à la stratégie d'achèvement des travaux, y compris la mise en œuvre de la transition vers une approche basée sur les équipes ;
- il veille à une utilisation efficace des ressources inscrites au budget pour répondre aux besoins des Chambres ;
- il fournit un soutien en matière de gestion et d'administration aux juges du Tribunal et au personnel d'appui ;
- il identifie les compétences spécifiques au sein des Chambres et met en commun les meilleures pratiques à tous les stades de la procédure judiciaire ;
- il partage l'information et optimise la coopération au sein des Chambres ;
- il met au point un système de communication efficace pour tenir les Chambres informées de l'évolution récente de la jurisprudence du Tribunal ainsi que des travaux de recherche afin d'accroître l'efficacité et d'éviter les doubles emplois ;
- il représente le service d'appui juridique des Chambres dans le processus de recrutement ;

C. Encadrement du personnel des Chambres :

- le titulaire du poste s'assure que le comportement professionnel du personnel des Chambres est apprécié de manière objective ;
- il fournit à cette fin conseils et assistance aux juristes hors classe ;
- il participe aux concertations conjointes personnel/encadrement aux différentes étapes du cycle e-Performance.

D. Coordination et coopération institutionnelles :

- le titulaire du poste représente le service d'appui juridique des Chambres au sein du Tribunal ;
- il facilite la participation des juges et du personnel des Chambres aux événements organisés dans le cadre du Programme de sensibilisation afin de renforcer les systèmes nationaux compétents en ex-Yougoslavie.

Compétences :

- Qualités professionnelles — Le titulaire tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer ses engagements, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il est plus motivé par des raisons professionnelles que personnelles ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise. Il a un sens
-



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

aigu de l'organisation, de la rédaction et des relations humaines ; il a une capacité avérée de mener des analyses juridiques approfondies et de travailler sous pression en respectant rigoureusement les délais prescrits ; il est indispensable que le candidat connaisse le système des Nations Unies et très souhaitable qu'il connaisse les systèmes de justice pénale internationale. Une connaissance élémentaire de l'outil informatique est essentielle.

- **Planification et organisation** — Le titulaire définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues ; il hiérarchise les activités et tâches prioritaires ; il modifie les priorités en fonction des besoins ; il prévoit le temps et les ressources nécessaires pour mener la tâche à bien ; il tient compte des risques et imprévus dans la planification ; il contrôle l'exécution des plans et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps disponible.
- **Sens des responsabilités** — Le titulaire assume toutes ses responsabilités et honore ses engagements ; il livre les produits dont il a la responsabilité dans les délais et au coût prévus, en respectant les normes de qualité ; il se conforme aux règles et procédures de l'organisation ; il soutient ses subordonnés, les encadre et assume la responsabilité des tâches qui leur sont déléguées ; il prend personnellement la responsabilité de ses erreurs et, le cas échéant, de celles de son service.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT

- **Qualités de dirigeant** — Le titulaire sert de modèle à son entourage et arme ses collègues des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; il s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies pour atteindre les objectifs fixés ; il établit et entretient des relations diverses pour comprendre les besoins et gagner des appuis ; il anticipe les conflits et les résout à l'amiable ; il s'investit dans le changement et le progrès et a le courage de prendre des décisions impopulaires. Il conduit l'action et intègre les enjeux d'égalité des sexes et s'assure que les femmes et les hommes du service participent sur un pied d'égalité à tous les aspects du travail ; il fait preuve d'une bonne connaissance des stratégies établies et tient compte de la parité dans la dotation en personnel.
- **Sûreté de jugement / aptitude à décider** — Le titulaire discerne les éléments-clés dans les situations complexes et va droit à l'essentiel ; il recueille l'information nécessaire avant de se décider ; il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, de ses décisions avant de les prendre et ne les prend qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et l'institution ; il ne propose des mesures et ne formule des recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits ; il s'assure que les mesures envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il prend des décisions douloureuses lorsque les circonstances l'exigent.

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire du niveau d'un master en droit avec une spécialisation en droit pénal (aussi bien substantiel que procédural), en droit international ou en droit humanitaire. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu d'un diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine juridique, assortie d'une progression des responsabilités, dans un cadre national ou international, de préférence en droit pénal, international ou humanitaire. Excellente compréhension des systèmes de droit anglo-saxon et romano-germanique et des complexités qui en découlent.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Tribunal. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est indispensable. La connaissance du français est très souhaitable.



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Méthode d'évaluation :

Les candidats présélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

La nomination à ce poste est limitée au TPIY. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats. Durée du poste.

CE POSTE EST VALIDE JUSQU' A FIN DECEMBRE 2016, SANS POSSIBILITEE DE PROLONGATION.

Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Les candidats devront satisfaire aux conditions fixées à l'article 101, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies et aux critères requis pour occuper le poste. L'ONU est résolue à appliquer les critères les plus stricts en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité pour l'ensemble de ses personnels notamment, mais sans s'y limiter, le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Un contrôle pourra être effectué sur la base de ces critères notamment, mais pas exclusivement, pour vérifier si les candidats ont commis, ou sont présumés avoir commis des infractions pénales et/ou des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. (Charte des Nations Unies : chapitre 3, article 8.) Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour obtenir des instructions plus détaillées, ils peuvent se référer au document intitulé « Procédure de dépôt de candidature » (*The Application Process (French)*) et au manuel d'instruction pour le candidat (*Instructional Manual for the Applicants*, en anglais uniquement), accessibles en cliquant sur l'hyperlien « Manuels » en haut à droite de la page d'accueil d'Inspira.

Les candidatures sont présélectionnées automatiquement en fonction des critères d'évaluation publiés dans l'avis de vacance de poste sur la base des informations fournies dans la candidature. Les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes concernant leurs qualifications, notamment au sujet de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances linguistiques. Les candidats doivent garder à l'esprit que toute candidature incomplète ou inexacte est susceptible d'être rejetée. La présélection et l'examen des candidatures seront réalisés sur la base des informations fournies par le candidat. Les candidatures ne pourront pas être modifiées après leur envoi. Les références communiquées par les candidats dont la sélection est envisagée feront l'objet de vérification.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à minuit (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le TPIY ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS



Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.
